

vous avez bien compris

Responsabilite civile ou assurance véhicule

Par angell
Bonjour,
J'ai dégradé la banquette arrière de mon véhicule (renversé une batterie contenant de l'acide qui s'est répandue) . Comment me faire indemniser par l'assurance.
 Est un sinistre auto responsable ? ou la responsabilité civile qui s'applique ? Si tel est le cas, le fait que je sois l'assurée me permettra t'il d'être indemnisée?
Sinon comment faire pour pouvoir faire jouer l'assurance et faire changer cette banquette aux frais de l'assurance?.
Merci de votre réponse.
Cordialement
Par chaber
bonjour
Aucun recours contre votre assureur auto ou votre assureur responsabilité civile risque exclu Il vous reste à assùmer votre maladresse à vos frais
Par angell
Et pourquoi je ne comprend pasles assurances sont faites pour cela? Dans quel cas fonctionne la responsabilité civile alors?
Par chaber
assurance auto: ce n'est pas un accident
assurance responsabilité civile: lire conditions générales: exclusions des dommages causés à soi-même
Par angell
D'accord, en d'autres termes, je suis couverte par la responsabilité civile pour les dommages à autrui mais pas à moi même ?
Par chaber
D'accord, en d'autres termes, je suis couverte par la responsabilité civile pour les dommages à autrui mais pas à moi même ?